



Pour diffusion immédiate

Cartier octroie à Donner une option sur le projet Dollier

Val-d'Or, 30 septembre 2014 - Ressources Cartier Inc. (TSX-V : ECR) (« **Cartier** ») est heureuse d'annoncer la signature d'une lettre d'entente avec Donner Metals ("**Donner**") relativement à l'octroi en faveur de Donner d'une option d'acquérir jusqu'à concurrence de 100% d'intérêt dans le [projet Dollier](#) composé de 40 claims miniers (le « **projet** »).

Initialement, Donner aura une première option d'acquérir un intérêt indivis de 50% dans le projet Dollier en contrepartie de: (a) l'émission de 600 000 actions ordinaires de Donner, et (b) des dépenses d'exploration pour un montant totalisant 1 800 000 \$ sur le projet sur une période de trois (3) ans comme suit:

Période se terminant	Dépenses d'exploration	Actions ordinaires
31 décembre 2014	400 000 \$(1)	150 000 actions de Donner
31 décembre 2015	700 000 \$	200 000 actions de Donner
31 décembre 2016	700 000 \$	250 000 actions de Donner
Total	1 800 000 \$	600 000 actions de Donner

(1) Engagement ferme.

Suite à l'exercice de la première option, Donner aura une seconde option d'acquérir un intérêt additionnel indivis de 25 % dans le projet sur la base qu'en contrepartie de chaque tranche d'intérêt additionnel de 1 % dans le projet, Donner paiera 50 000 \$ au comptant à Cartier et investira 250 000 \$ en dépenses d'exploration, et ce sur une période de cinq (5) ans.

Suite à l'exercice de la seconde option, Donner aura une troisième option d'acquérir un intérêt additionnel indivis de 25 % dans le projet sur la base qu'en contrepartie de chaque tranche d'intérêt additionnel de 1 % dans le projet, Donner paiera 100 000 \$ à Cartier et investira 500 000 \$ en dépenses d'exploration, et ce sur une période de cinq (5) ans.

Une coentreprise sera formée au moment où la seconde ou la troisième option terminera, selon la première des éventualités. La convention de coentreprise prévoiera également que lorsque l'intérêt d'une des parties deviendra inférieur à 10 %, cet intérêt sera transféré à l'autre partie et converti en une redevance sur le produit net d'affinage de 2 %, chaque tranche de 1 % pouvant être rachetée pour 1 000 000 \$.

La transaction est assujettie aux approbations réglementaires.

- 30 -

Pour plus d'information, contacter :
Philippe Cloutier, Président et Chef de la direction
Téléphone : 819 856-0512
philippe.cloutier@ressourcescartier.com
www.ressourcescartier.com

Louis Morin
Relations aux Investisseurs
Téléphone : 514 845-1101

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.